

Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE LA PUYE Hôtel de Ville - 9 place de la mairie 86260LA PUYE
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O086201200172972
Date de dépôt de l'offre :	15/12/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	15h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/03/2021
Date limite de candidature :	13/02/2021

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Mairie - 9 place de la mairie 86260 LA PUYE
--------------------------	--

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint technique territorial
Famille de métier : techniques	Architecture, bâtiment et logistique > Logistique et maintenance des moyens
Métier(s) :	Agent de services polyvalent en milieu rural

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus et la population, conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.

Profil demandé :

Travail seul, parfois au sein d'une équipe réduite

Déplacements sur les sites d'intervention dans la commune

Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service

Activités soumises à des pics d'activité liés aux conditions climatiques

Port de vêtements professionnels adaptés

Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés,

produits dangereux et polluants, station debout prolongée, horaires irréguliers
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
Rigueur, réactivité, discrétion et esprit d'initiative
Qualités relationnelles, sens du service public et polyvalence.

Contacts fréquents avec les élus
Relations avec l'ensemble des agents de la commune et la/le secrétaire de mairie
Contacts directs et permanents avec la population : les associations, les administrés
Relations avec d'autres administrations (services de l'État, conseil départemental 86, communauté de communes) et avec des prestataires externes : fournisseurs, artisans, entreprises, concessionnaires de réseaux.
Permis B nécessaire.

Mission :

Entretien de la voirie communale

- * Repérer et signaler les dégradations de la voirie
- * Dégager et nettoyer les voies et les espaces publics (balayage, enlèvement et évacuation des déchets, feuilles et branches mortes, etc.)
- * Ponctuellement participer à la préparation d'évènements, de manifestations diverses

Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels

- * Tondre les surfaces en herbe
- * Tailler, entretenir des haies et élaguer des arbres
- * Désherber et débroussailler les espaces publics (bourg, sentiers, cimetière, talus, étangs)
- * Évacuer et valoriser les déchets verts
- * Planifier et assurer le fleurissement du village

Réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments

- * Identifier et signaler des dysfonctionnements dans un bâtiment
- * Effectuer des travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments (changement d'ampoules, petite maçonnerie, peinture, plomberie, manutention de mobiliers, électricité, chauffage, serrurerie, soudure, mécanique)
- * Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers et artisans et réaliser des devis
- * Suivre les vérifications périodiques des bâtiments et installations

Entretien courant des matériels et engins

- * Assurer le nettoyage et l'entretien courant des outils, équipements et matériels et du local utilisé
- * Réaliser des réparations et des dépannages de premier niveau
- * Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits
- * Installer les illuminations de Noël (le cas échéant)
- * Assurer la relation avec les entreprises intervenant sur la commune

Contact et informations complémentaires : Candidatures à transmettre par courrier à : Mr le Maire - 9 place de la Mairie - 86260 LA PUYE ou par mail à : la-puye@departement86.fr

Téléphone collectivité : 05 49 46 41 14

Adresse e-mail : la-puye@departement86.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.